



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CANTAL

ARRÊTÉ

Portant réglementation temporaire de la circulation

RD 42

Commune de Le Fau

Le Président du Conseil départemental du Cantal.

- Vu le Code de la route.
- Vu le Code de la voirie Routière,
- Vu le Règlement de la Voirie Départementale du 18 septembre 2015.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié.
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière 8 ème partie - Signalisation temporaire, modifié.
- Vu l'arrêté du Conseil départemental n°23-3803 du 10 octobre 2023, portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental à Messieurs les Directeurs et Chefs de Services.
- Vu l'avis de la mairie de Le Fau en date du 17 octobre 2023 et l'avis de la mairie de Fontanges en date du 18 octobre 2023
- Vu l'avis du service des transports de la région Auvergne Rhône Alpes en date du 18 octobre 2023
- Vu la demande de la société Laroche

Considérant que pour mettre en oeuvre une dalle béton chez un particulier (M Frédéric Andrieu), pour assurer la sécurité des usagers de la route, des riverains et des personnels du chantier, il est nécessaire d'interdire la circulation sur la RD 42

Sur proposition de l'adjoint au Chef d'Agence de MAURIAC par intérim.

ARRÊTE

Article 1 :

Le 31 octobre 2023 de 9h à 17h (période de travaux de 4h), la circulation sur la RD 42 sera interdite, au lieu-dit La Bastide entre les PR 0+600 et 0+800.

Le trafic VL sera dévié par les RD 135, 35 et 42 via Fontanges et le col de St Georges.
Les PL de +3,5 tonnes ne pourront pas accéder au Fau pendant la période des travaux, la RD 135 étant interdite aux PL de +3,5 tonnes dans le sens montant à partir du bourg de Fontanges.

Article 2 : Les prescriptions suivantes sont à la charge de la société Laroche.

- Les dispositifs physiques de fermeture des routes.
- La signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture de la route.
- La pose de panneaux d'information de fermeture de la route.

Article 3 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 4 : ampliation.

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- la société Laroche
- M. le Directeur des Mobilités du Conseil départemental du Cantal.
- Le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire sera adressé pour information à :

- Les Mairies de Le Fau et Fontanges
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports routiers du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports de voyageurs du Cantal.

Aurillac le : 19 octobre 2023

Pour le Président du Conseil Départemental du Cantal
Le Directeur des Mobilités



Philippe FABRÈGUE

Cedric Muratet

De: Mairie LE FAU
Envoyé: mardi 17 octobre 2023 16:24
À: Cedric Muratet
Objet: RE : fermeture rd 42

Importance: Haute

AVIS FAVORABLE

Le Maire, Pierre MENNESSON

Le : 17 octobre 2023 à 16:18 (GMT +02:00)
De : "Cedric Muratet" <CMuratet@cantal.fr>
À : "Mairie FONTANGES" <mairie.fontanges2@wanadoo.fr>, "Mairie LE FAU" <mairie.lefau@wanadoo.fr>, "transports15" <transports15@auvergnerhonealpes.fr>
Cc : "Jean-Claude Tournier" <JCTournier@cantal.fr>
Objet : fermeture rd 42

Bonjour, la RD 42 sera fermée à la Bastide du Fau la journée du 31/10 de 9h à 17 (durée de 4h environ) pour couler une dalle béton chez un particulier ;

Déviation par les RD 135, 35 et 42 via Fontanges et le col de St Georges

La côte rouge RD 135 ne peut être empruntée par les +3.5 tonnes en montant, les véhicules lourds ne pourront pas accéder au Fau

Pour avoir vos avis svp ?

Cordialement

Cedric Muratet

De: Mairie FONTANGES
Envoyé: mercredi 18 octobre 2023 17:07
À: Cedric Muratet
Objet: RE : fermeture rd 42

Bonjour,

AVIS FAVORABLE

Cordialement.

Monsieur Michel CONSTANT
Maire de FONTANGES

Le : 17 octobre 2023 à 16:18 (GMT +02:00)
De : "Cedric Muratet" <CMuratet@cantal.fr>
À : "Mairie FONTANGES" <mairie.fontanges2@wanadoo.fr>, "Mairie LE FAU" <mairie.lefau@wanadoo.fr>, "transports15" <transports15@auvergnerhonealpes.fr>
Cc : "Jean-Claude Tournier" <JCTournier@cantal.fr>
Objet : fermeture rd 42

Bonjour, la RD 42 sera fermée à la Bastide du Fau la journée du 31/10 de 9h à 17 (durée de 4h environ) pour couler une dalle béton chez un particulier ;

Déviation par les RD 135, 35 et 42 via Fontanges et le col de St Georges

La côte rouge RD 135 ne peut être empruntée par les +3.5 tonnes en montant, les véhicules lourds ne pourront pas accéder au Fau

Pour avoir vos avis svp ?

Cordialement

Cedric Muratet

De: DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>
Envoyé: mercredi 18 octobre 2023 12:01
À: Cedric Muratet
Objet: TR: fermeture rd 42

Bonjour,

Pas de pb pour les cars Région.

Cordialement,

De : transports15 <transports15@auvergnerhonealpes.fr>
Envoyé : mardi 17 octobre 2023 16:53
À : DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>
Objet : TR: fermeture rd 42

De : Cedric Muratet <CMuratet@cantal.fr>
Envoyé : mardi 17 octobre 2023 16:18
À : Mairie FONTANGES <mairie.fontanges2@wanadoo.fr>; Mairie LE FAU <mairie.lefau@wanadoo.fr>; transports15 <transports15@auvergnerhonealpes.fr>
Cc : Jean-Claude Tournier <JCTournier@cantal.fr>
Objet : fermeture rd 42

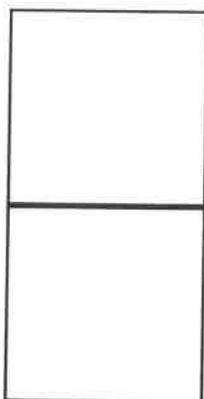
Bonjour, la RD 42 sera fermée à la Bastide du Fau la journée du 31/10 de 9h à 17 (durée de 4h environ) pour couler une dalle béton chez un particulier ;

Déviation par les RD 135, 35 et 42 via Fontanges et le col de St Georges

La côte rouge RD 135 ne peut être empruntée par les +3.5 tonnes en montant, les véhicules lourds ne pourront pas accéder au Fau

Pour avoir vos avis svp ?

Cordialement



Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.